

Le premier opus de la Revue Juridique du Bonheur est paru, grâce à Carine DAVID, Directrice de la Rédaction, grâce aux plumes éminentes qui ont bien voulu honorer ce premier numéro d'une contribution et grâce à Yamouna DAVID, Vice-président exécutif de notre Observatoire ; je les remercie tous chaleureusement.

Nous l'avons longtemps rêvée tant elle replaçait l'Observatoire International du Bonheur sur ses fonds baptismaux : le Droit au service du Bonheur Sociétal.

Ce n'est pas tout que de parler du Bonheur, de tenter de le définir, de lui consacrer une journée mondiale, encore faut-il convaincre de la force positive et régénératrice qu'il porte en lui.

Ce que le Droit peut protéger existe ; le but ultime de cette revue sera, au fil de ses parutions, de prouver le bonheur par le droit ; et aussi, tout en contribuant à sa définition, d'en faire l'outil essentiel d'un meilleur futur.

La diversité et la qualité des contributions de ce premier numéro, que suivront, j'en suis convaincu, beaucoup d'autres, nous démontrent l'infinité des perspectives à partir desquelles le Bonheur peut être observé.

Il est essentiel, pour fonder un droit légitime de tous au bonheur, de forger un Droit du Bonheur.

Avec la parution de cette revue, l'Observatoire International du Bonheur qui fêtera bientôt le dixième anniversaire de son existence, entend contribuer à cette construction essentielle du siècle à venir.

Patrice TACHON,

Président de l'Observatoire International du Bonheur